

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Compte-rendu affiché le : 15 février 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 février 2021

N° 21-02-04

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2021

OBJET :

**Affaire M. LACHAND /
Commune de Saint-
Galmier et SCI des
Sources – Protocole
d'accord transactionnel.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Aurélié DESBREE à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210211-21-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021
Affichage : 15/02/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**AFFAIRE M. LACHAND / COMMUNE DE SAINT-GALMIER ET LA SCI DES SOURCES –
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

Monsieur le Maire expose que par recours enregistré au Tribunal Administratif de Lyon le 7 février 2020, Monsieur LACHAND, propriétaire de la parcelle CE96, située Clos Galley – Avenue Jean Monnet, a demandé l'annulation de l'arrêté de permis de construire que la Commune a délivré à la SCI DES SOURCES, portant sur l'aménagement d'une maison existante, sur la parcelle CE97 voisine de la propriété LACHAND, en cabinet médical et la réalisation d'une extension et de 8 places de stationnement.

Monsieur LACHAND considère que les constructions autorisées par le permis de construire délivré à la SCI DES SOURCES a fait disparaître le cadre de vie, résidentiel et tranquille, dont il bénéficiait.

La SCI DES SOURCES, quant à elle, estime n'avoir fait que déplacer de quelques mètres son cabinet médical qui existe depuis une dizaine d'années sur la parcelle CE99 et qu'il s'agit pour elle d'un investissement lourd.

Parallèlement, à son recours au fond, Monsieur LACHAND a introduit une requête en référé suspension, rejeté par ordonnance du 4 mars 2020 par le juge des référés du Tribunal Administratif.

A la suite, le Tribunal Administratif a proposé aux trois parties, qui ont accepté, la mise en œuvre d'une procédure de médiation.

Par décision du maire, en date du 3 juillet 2020, une convention a été signée avec Madame LABARRIERE, médiatrice. Les honoraires du médiateur s'élevant à 1 500 € étant répartis à parts égales entre les parties.

Dans le cadre de la médiation, la SCI DES SOURCES a déposé un nouveau permis de construire modificatif portant notamment sur la réorganisation de l'accès aux stationnements.

Les discussions se sont poursuivies entre les différentes parties et une dernière réunion qui s'est tenue le 12 janvier 2021 a permis de finaliser les bases d'un accord.

Il convient aujourd'hui d'approuver le protocole d'accord transactionnel rappelant les engagements de chacune des parties.

Pour la commune de Saint-Galmier, il s'agit de verser à M. LACHAND une somme de 500 € au titre de participation aux frais d'avocat que ce dernier a dû engager et de prendre à sa charge, outre ses frais, les frais de médiation de la SCI DES SOURCES s'élevant à 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel à signer avec M. LACHAND et la SCI DES SOURCES.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole au nom et pour le compte de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210211-21-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021
Affichage : 15/02/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 février 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

